

Jun 2018

1 Introduction *page 2*

2 Améliorations structurelles *page 3*

3 Paiements directs *page 14*

4 Production animale *page 19*

5 Droit foncier rural et viticulture *page 23*

6 Autres activités *page 26*

7 Personnel du Service de l'économie rurale *page 28*

Service de l'économie rurale

Case postale 131 / Courtemelon

2852 Courtételle

Tél. : 032 420 74 00

Fax : 032 420 74 01

Courriel : secr.ecr@jura.ch

Site internet : www.jura.ch/ecr

Service de
l'économie rurale

Rapport d'activité
2017

1 *Introduction*

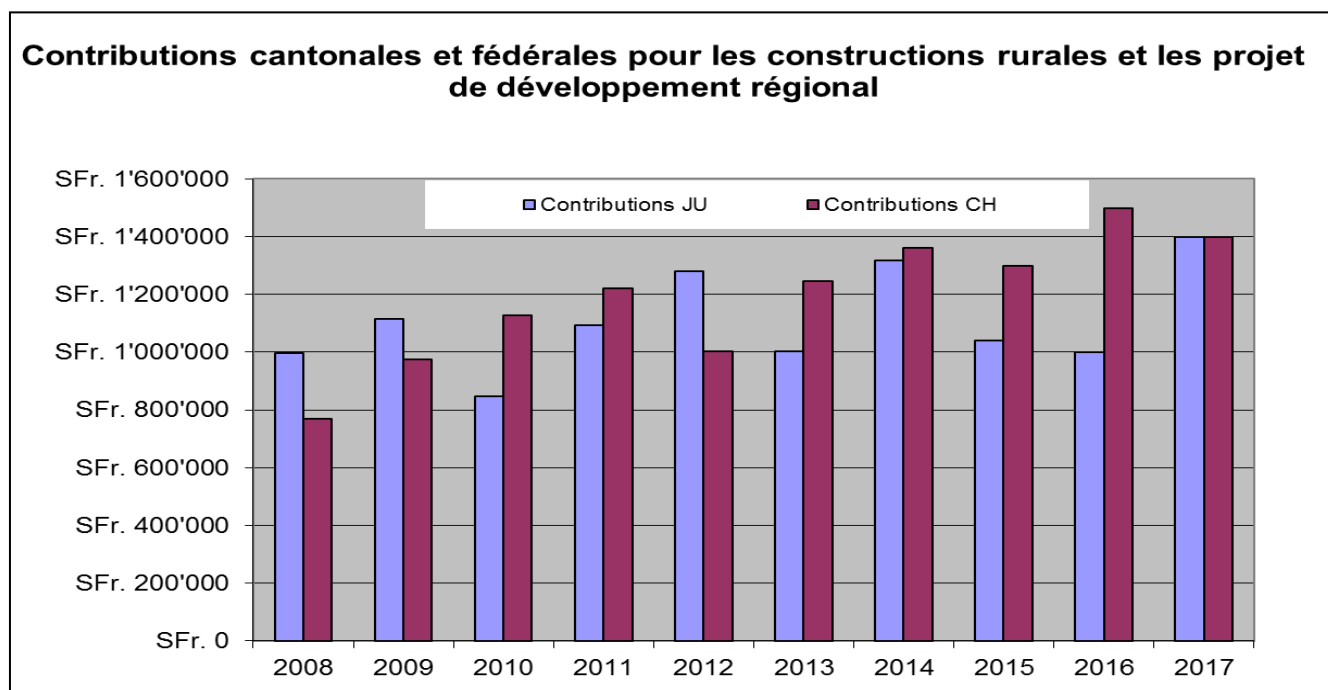
Le rapport ECR donne un aperçu détaillé des activités réalisées par le Service de l'économie rurale. Il sert en priorité de recueil statistique permettant de suivre l'évolution de l'agriculture jurassienne. Il renseigne sur les dépenses de l'Etat et la mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale.

2 Améliorations structurelles

2.1. Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

L'évolution structurelle, le maintien de la compétitivité des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques imposent aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. Les mesures d'aides à l'investissement permettent de réaliser des infrastructures modernes et efficaces. Elles contribuent également et de manière déterminante, à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rurale.

En 2017, le montant des contributions cantonales versé pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 1,4 millions de francs. Un montant de contributions fédérales équivalent a donc pu être octroyé. Le budget pour l'année 2018 prévoit des montants identiques.



2.2. Crédits d'investissement (CI) et Aide à l'exploitation paysanne (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations sous forme d'une « aide initiale ». Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles.

Commission des crédits agricoles

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations paysannes. Elle est présidée par Monsieur Jacques

Gerber, Ministre de l'économie et de la santé. Ses membres sont Madame Catherine Chételat et Messieurs Roger Hutmacher, Etienne Oeuvery et Jean-Pierre Petignat. Elle est administrativement rattachée au Service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2017, la Commission des crédits agricoles s'est réunie à 4 reprises afin de traiter 80 demandes d'aides à l'investissement (86 en 2016), 40 cessions de rang (48 en 2016), 33 radiations de droit de gage (20 en 2016) et 9 interventions (8 en 2016). Aucune requête d'aides à l'investissement n'a été refusée en 2017.

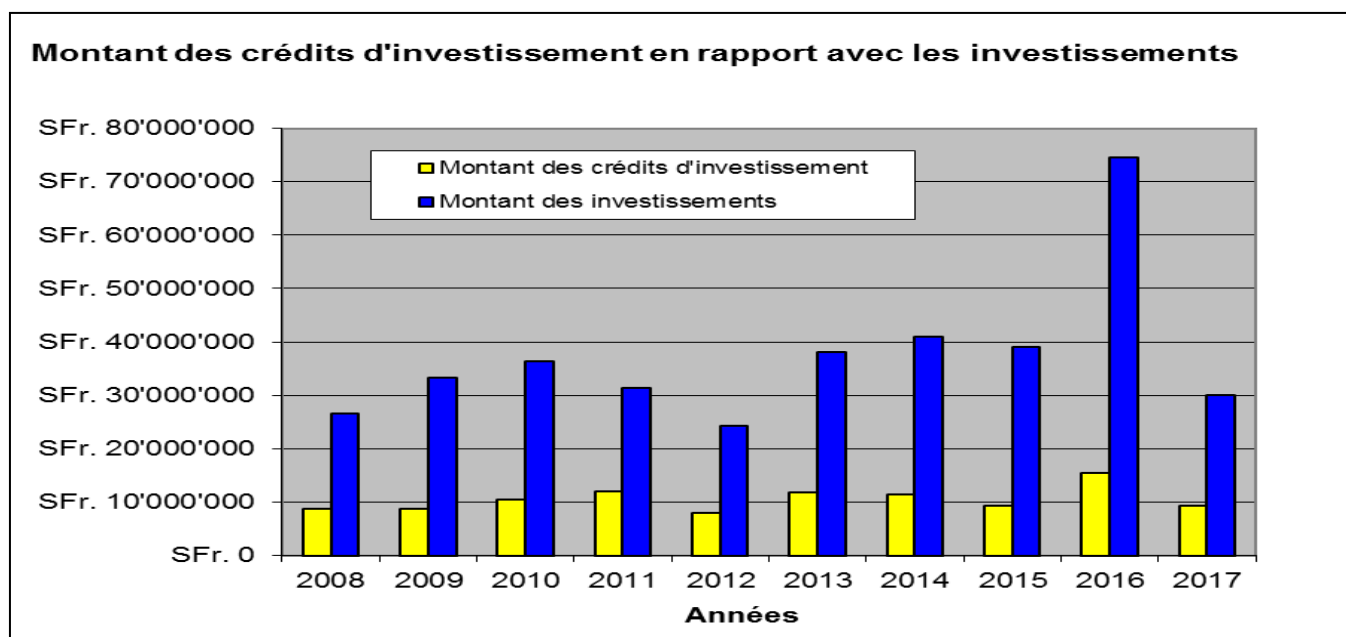
Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 71 millions de francs au 31 décembre 2017. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2017, la Confédération a alimenté le fonds d'un montant supplémentaire de 1 million de francs (3 millions de francs en 2016).

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aide aux exploitations comptait 12,8 millions de francs au 31 décembre 2017, dont 9,2 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,6 millions du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le Canton du Jura.

2.2.1. Crédits d'investissement (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Aides initiales	15	13	10	13	16	8	15	11	16	22	16
Constructions et transformations de ruraux	28	25	25	39	33	22	28	34	19	30	30
Habitations	10	9	11	15	15	15	15	10	13	12	10
Diversification	2	2	3	3	5	7	0	1	3	2	2
Achat exploitation	0	1	2	0	0	0	3	0	0	0	0
Personnes morales	5	5	11	3	8	5	12	4	7	5	9
Total	60	55	62	73	77	57	73	60	58	71	67



En 2017, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 30,1 millions de francs d'investissement dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et transformations de ruraux et d'habitations, porcheries, poulaillers, projets de diversification, installations destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse, hangars agricoles, fosses à lisier, installations communautaires destinées à l'économie laitière, remaniements parcellaires et achats de domaines agricoles). Ce montant était de 74,5 millions de francs en 2016. La forte augmentation en 2016 du montant des crédits d'investissement alloués et de celui des investissements engendrés par ceux-ci est explicable par des grands projets dans le cadre des constructions rurales, des remaniements parcellaires et de l'économie laitière.

Le nombre de dossiers traités au niveau des crédits d'investissement a diminué en 2017 (4 dossiers traités en moins qu'en 2016); celui des aides initiales ou des aides à l'installation est stable, mais reste faible en rapport au besoin théorique de relève dans l'agriculture jurassienne. Il est à relever le maintien du nombre important des demandes de crédits d'investissement pour les constructions et les transformations de ruraux avec 30 requêtes traitées en 2017 alors que seuls 19 crédits d'investissement avaient été alloués en 2015.

2.2.2. Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conversion de dettes	15	18	15	18	6	3	1	2	7	5	11
Situation financière difficile	3	2	2	1	4	14	6	0	22	3	0
Total	18	20	17	19	10	17	7	2	29	8	11

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014	2015	2016	2017
Prêts octroyés	2'767'000.-	2'043'200.-	2'908'000.-	1'316'000.-	679'500.-	271'000.-	320'000.-	320'000.-	1'457'200.-	888'200.-	1'935'800.-

Conversion de dettes

Le Canton du Jura peut accorder aux exploitants d'une entreprise agricole des prêts sans intérêt au titre de l'aide aux exploitations paysannes (AEP) afin de remplacer des prêts coûtant intérêt. Le résultat de l'opération financière est une conversion de dettes. La mesure vise un désendettement de l'agriculture. Elle implique en conséquent un remboursement des dettes à moyen terme.

Après le versement de l'AEP, la capacité de paiement de l'entreprise agricole doit être garantie. Ces prêts sont donc destinés aux exploitants agricoles afin de rembourser leurs dettes plus rapidement. En 2017, 11 AEP pour la conversion de dettes ont été acceptées par la Commission des crédits agricoles.

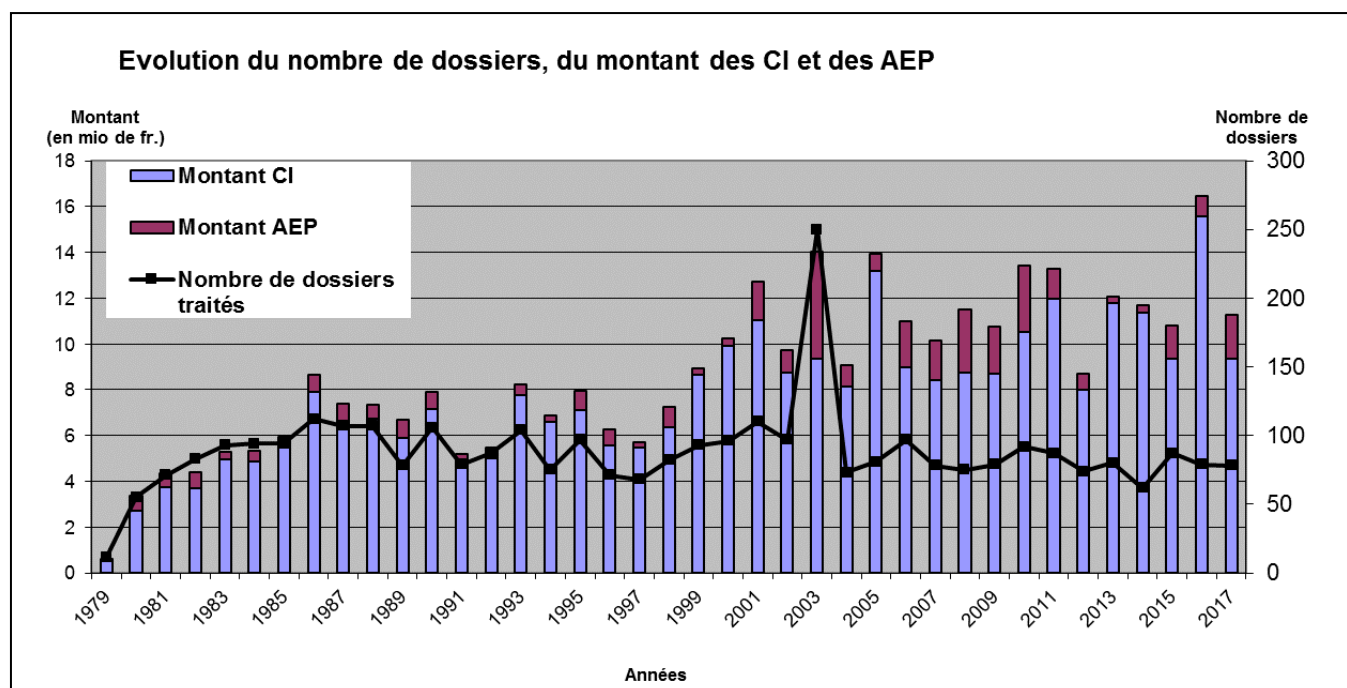
AEP dans le cadre de situation financière difficile

En 2017, aucune AEP "situation financière difficile" a été allouée à des agriculteurs confrontés à des difficultés financières dont ils ne sont pas responsables (sécheresse en 2016).

2.2.3. Bilan

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CI	61'378'000.-	61'390'000.-	60'401'000.-	60'406'000.-	62'709'495.-	64'062'805.-	66'965'480.-	69'965'036.-	70'964'782.-
AEP	10'948'000.-	11'098'000.-	11'547'000.-	11'847'000.-	12'147'443.-	12'447'276.-	12'547'169.-	12'846'198.-	12'846'198.-
Dossiers actifs	960	900	837	905	925	904	870	928	851

Un crédit fédéral supplémentaire de 1 million de francs a été attribué au bilan CI. Globalement, le nombre des prêts actifs a diminué en 2017 et a passé de 928 à 851 (- 77).



2.3. Prêts de développement rural (PDR)

En 2017, deux projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant total de Fr. 120'000.-.

2.4. Fonds de développement rural durable

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2017, un projet agricole (dix en 2016) a été soutenu par l'octroi de prêts cantonaux à hauteur de Fr. 40'000.- provenant de ce fonds (Fr. 480'000.- en 2016).

2.5. Fonds du service

Le fonds du service a été sollicité durant l'année 2017 pour un projet d'un montant de Fr. 40'000.-. Les amortissements se sont montés à Fr. 15'428.- pour porter le solde des liquidités du fonds du service à Fr. 106'826.- à la fin de l'année 2017. Ce fonds a été créé lors de l'entrée en souveraineté du Canton du Jura en 1979. Il est utilisé pour soutenir des projets de diversification ou d'intérêt régional.

2.6. Rapports lors de procédure de demande de permis de construire en zone agricole à l'attention du Service du développement territorial (SDT)

Dans le cadre des procédures de demande de permis de construire pour des infrastructures bâties en zone agricole, le Service de l'économie rurale est consulté par le SDT. En 2017, avec 77 rapports rédigés à l'attention du SDT, il a été constaté une diminution des rapports établis (- 16). Ils sont déterminants dans l'élaboration de l'examen de conformités des projets de construction en zone agricole par le Département de l'environnement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016
Nombre de rapports ECR à l'attention du SDT	77	63	72	81	80	103	93	77

2.7. Projet de développement régional (PDR) Marguerite (Jura et Jura bernois)

L'autorisation de démarrage du projet Marguerite a été octroyée le 30 juin 2016. Ce PDR comporte 6 projets individuels dont 4 dans le Canton du Jura et des mesures collectives déclinées selon 3 axes : création de parcours équestres, centre de services; communication, qualité et pilotage du projet.

Les 6 projets individuels

Actuellement, 3 projets individuels sont terminés :

- Famille Lachat à Courcelon : réalisation d'un laboratoire de transformation, locaux de stockage et de vente de produits de la propre production et/ou de la région.
- Famille Cuenin à Epauvillers : aménagement de 3 appartements de vacances et d'une chambre d'hôtes, de boxes et de parcs pour chevaux dans une ancienne ferme située en pleine nature.
- Famille Bühler à Courtelary : 5 chambres d'hôtes aménagées sous les combles; chauffage à bois et chambre froide.

Les 3 derniers projets individuels sont en cours de réalisation et ceux situés sur territoire cantonal jurassien devraient se terminer en 2018 :

- Tourisme équestre Sàrl à Courtedoux (David Protti) : construction d'une salle d'accueil, des chambres d'hôtes et un paddock.
- Alain Perret à Porrentruy : construction de locaux permettant d'accueillir le musée suisse de la distillation et les alambics de l'ex-régie fédérale des alcools. Le projet dénommé Ô Vergers d'Ajoie s'articule en 3 axes principaux : un espace vente, un centre d'interprétation et un espace musée.

- Famille Sommer à Monible : construction d'un local de vente, d'une cave à fromages, d'une salle d'accueil pour groupes et d'un sentier didactique. Ce dernier projet devrait se terminer fin 2019.

Les mesures collectives comprennent 3 volets distincts :

Le premier volet consiste en la réalisation de 9 parcours équestres dans toutes les régions du Jura et du Jura bernois. Actuellement, le parcours du Doubs intitulé "Au pas du cheval" est terminé. Il sera inauguré en 2018.

La mise en place des parcours équestres dans le Jura bernois rencontre certains problèmes au niveau de l'aménagement du territoire. Des solutions sont cherchées pour solutionner les problèmes. Le but est d'inaugurer le parcours du Parc Chasseral en 2018.

Les réseaux équestres projetés relieront les réseaux existants soit ceux de l'AREF, de l'AREC et celui d'Escale Bonfol. La préparation du parcours de Haute-Ajoie a débuté en 2017, il sera terminé en 2018. Une signalétique uniforme et le support cartographique ont également été définis pour l'ensemble des parcours équestres de la région.

Le deuxième volet des mesures collectives soit le centre de services a pour but d'enrichir le réseau de prestataires actuels et des prestataires potentiellement intéressés. Deux séances de coordination avec les principaux partenaires ont été organisées : les offices du tourisme du Jura et du Jura bernois, les parcs naturels et le PDR "Les Chemins du Bio". Il est prévu de localiser le centre de services sur le site de Ô Vergers d'Ajoie dès la fin de la construction. Un guide pratique de commercialisation pour l'hébergement équestre a été élaboré et remis aux prestataires Marguerite et à ceux de BeJu Tourisme rural.

Le troisième volet est celui de la communication, qualité et pilotage du projet.

- Le concept de communication ébauché lors de la phase de documentation a été actualisé et précisé avec les Offices du tourisme du Jura et Jura bernois et les investisseurs individuels Marguerite. Il a également été soumis à M. Andreas Allenspach, Directeur d'Agritourisme Suisse. Ce concept précise les objectifs de communication, les publics-cibles, les messages prioritaires et un plan de mesures d'actions avec un calendrier. Une newsletter Marguerite est également diffusée 6 fois par an. Elle fait l'état de l'avancement des travaux et de communications pour les prestataires agritouristiques. Les 3 investisseurs ayant terminé leur réalisation et le parcours équestre du Clos du Doubs ont bénéficié d'un shooting-photos de qualité professionnelle pour leurs supports publicitaires. Une carte équestre pour le parcours du Doubs est en cours d'impression et l'AREF a accepté que la plateforme des parcours Marguerite soit hébergée sur leur site internet. Des portes ouvertes chez les familles Bühler, Lachat et Cuenin ont été organisées. Marguerite a participé à plusieurs manifestations pour la promotion de l'agritourisme, à deux conférences de presse, à 4 communiqués de presse et a assuré une bonne couverture médiatique grâce à 21 émissions ou articles divers dans la presse régionale et dans la presse spécialisée suisse. Les 6 investisseurs individuels ont intégré le magazine "Terroir à savourer" édité par Jura-3-Lacs et distribué à 60'000 exemplaires. Le projet a également été présenté à différents partenaires régionaux ou suisses.
- La partie qualité consiste en un coaching des prestataires, à la labellisation et à établir des sondages de satisfaction. Un concept de qualité a été élaboré afin de déterminer l'inventaire des labels existants et ceux utilisés par les prestataires régionaux pour l'hébergement, le tourisme équestre et les produits du terroir. Ce concept définit également la stratégie à adopter et un catalogue de mesures. Il a été décidé de ne pas créer un nouveau label mais d'utiliser les labels existants.

- La partie pilotage du projet a exigé 6 séances du bureau Marguerite, 7 du comité de pilotage, 36 séances internes FRI, 28 séances du comité BeJu Tourisme rural et 27 séances avec des partenaires externes.

Coûts et financement

Les coûts totaux du projet de développement régional sont devisés à Fr. 7'010'600.- (sans la partie muséographie de Ô Vergers d'Ajoie). Le taux de subventionnement global admis est d'environ 69% pour les mesures collectives et 40% pour les mesures individuelles. La Confédération subventionne à raison de près de Fr. 1'943'000.-; le Canton du Jura à raison de Fr. 1'067'100.- et le Canton de Berne à raison de Fr. 447'100.-. La part de subvention cantonale représente le 80% de la subvention fédérale. La part cantonale pour les mesures collectives est prise en charge à raison de 60% par le Canton du Jura et à raison de 40% par le Canton de Berne. Les projets individuels, excepté celui de M. David Protti bénéficient également de crédits d'investissement.

2.8. Contributions pour améliorations foncières

Etat des dossiers d'améliorations foncières à fin 2017 :

Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement parcellaire (RP)	12 (Boncourt, Bressaucourt, Corban-Courchapoix-Montsevelier (CCM), Courtételle, Dampfreux, Grandfontaine, Rocourt, Ederswiler, Bonfol, Les Genevez
Entrée en possession des nouvelles parcelles dans un remaniement parcellaire	-
Dissolution de syndicats de remaniement parcellaire	-
Remaniements parcellaires en cours de préparation	-
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	Les Genevez
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de préparation	Val-Terbi fermes (Syndicat des eaux du Val Terbi SEVT), Undervelier, Soubey, La Chaux, Boécourt, Le Boéchet (Les Bois), différents petits projets
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de réalisation	Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), Val-Terbi (SEVT), St-Brais-Sceut, Cerneux-Veusil (Muriaux), Bourrignon-Pleigne, différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de préparation	Bassecourt-Develier, Saignelégier, route Tariche, Saint-Ursanne (différents accès de fermes), Muriaux (réseau communal), Les Enfers (réseau communal), Grande Schönenberg (Verme), différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de réalisation	Soubey, Syndicat de chemins Les Bois 2, Bourrignon fermes, Montignez (Canada), Glovelier (Sceut dessous), Bressaucourt (ferme Sous-les-Roches), Courroux (ferme Hint. Rohrberg), différents petits projets
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de préparation	Lugnez
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), décidée	-

Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de réalisation	Miécourt
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de préparation	Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de réalisation	Muriaux

Contributions versées pour les améliorations foncières de 2009 à 2017 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Contributions cantonales	3'104'200.-	2'769'097.-	2'098'618.-	2'245'063.-	2'798'300.-	1'890'968.-	2'000'000.-	1'965'000.-	1'800'000.-
Contributions fédérales	2'698'671.-	3'097'730.-	1'951'294.-	2'143'194.-	2'803'450.-	2'896'936.-	2'821'805.-	2'546'497.-	2'579'085.-
Total	5'802'871.-	5'866'827.-	4'049'912.-	4'388'257.-	5'601'750.-	4'787'904.-	4'821'805.-	4'511'947.-	4'379'085.-

Etat des projets en cours dans le domaine des améliorations foncières :

Les chantiers d'améliorations foncières de longue durée (remaniements parcellaires, projets de chemins ou d'alimentation en eau avec plusieurs étapes) se sont poursuivis normalement. De nouveaux chantiers se sont ouverts conformément à la planification. Les plus importants sont une deuxième étape de travaux dans le cadre du remaniement parcellaire de Courtételle, les pré-étapes pour les études de base des remaniements parcellaires d'Ederswiler et de Bonfol, la deuxième et dernière étape de l'AFS de Miécourt, le grand projet SEF III, l'interconnexion en eau potable Le Peuchapatte - Le Cerneux Veusil et différents accès et différentes améliorations de l'alimentation en eau de fermes isolées. Pour d'autres projets, les travaux préparatoires ont bien avancé (avant-projet du RP Genevez, projet général des RP d'Ederswiler et de Bonfol, SEVT fermes, différents accès et l'alimentation en eau de fermes isolées à Clos du Doubs, PGI Les Pommerats, PGI Saignelégier, PGI Les Breuleux).

Le 27 juin 2017 aux Genevez, le Syndicat d'améliorations foncières des Genevez a été constitué lors de l'assemblée des propriétaires. Désormais, le potentiel de remaniements parcellaires à réaliser encore dans le canton se situe surtout en Ajoie (Haute-Ajoie, Vendline-Coeuvatte et La Baroche). Le 17 janvier 2017 a eu lieu à Undervelier l'assemblée de dissolution du Syndicat de chemins de Frénois – La Jacotterie.

Après des années de procédure avec la Fondation des marais de Dampheux, le Syndicat d'améliorations foncières de Dampheux a enfin pu commencer les travaux de son dernier ouvrage (chemin n° 14) dans le courant de l'automne dans le secteur de zones humides de la Cornée, suite à une convention extrajudiciaire signée par les parties et avalisée par le Tribunal cantonal.

Le 16 novembre 2017 a eu lieu à Muriaux la visite fédérale relative à la rénovation du vaste réseau de chemins ruraux de cette commune, datant du remaniement parcellaire des années 1970. Après 40 ans, l'OFAG est d'accord de soutenir des interventions de réfection à large échelle (autres que l'entretien courant) à l'aide de subventions d'améliorations foncières. Le rythme des travaux dépendra des disponibilités financières pour les subventions cantonales et fédérales.

Quelques remarques :

- En 2017, les ressources financières mises à disposition par l'OFAG pour le Canton du Jura sous forme de subventions fédérales pour l'ensemble des améliorations structurelles agricoles (améliorations foncières, constructions rurales, projets de développement régional agricole) se sont élevées à 3,6 millions de francs. Un montant supérieur aux moyens cantonaux octroyés par le Parlement dans le cadre du budget 2017 (3,2 millions de francs).

Pour 2018, l'OFAG a octroyé au Service de l'économie rurale un montant de 3,5 millions de francs pour l'ensemble de la rubrique. Le 20 décembre 2017, le Parlement a approuvé le budget 2018, avec une enveloppe de 3,2 millions aux améliorations structurelles, conforme à la planification financière des investissements de l'Etat 2017-2021.

- Vu la différence entre les besoins et les moyens au niveau cantonal, le DES a défini le 19 juillet 2017 un catalogue de priorités pour les projets d'eau potable. Dans l'esprit de la nouvelle législation cantonale sur l'eau, seront éligibles ces prochaines années uniquement les projets d'interconnexion de réseaux, de remplacements d'infrastructures communales avec fort intérêt agricole et d'alimentation en eau de fermes isolées et de pâturages.
- En 2017, l'OFAG a introduit un nouveau système de gestion des projets d'améliorations structurelles, appelé eMapis. Ce nouvel outil informatique s'inscrit dans la tendance générale de l'administration sans papier.
- Dans le courant 2017, le groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau s'est réuni à 4 reprises. L'objectif principal a été de déterminer concrètement les espaces réservés aux eaux (ERE) sur la base des largeurs naturelles arrêtées en 2016, et de gérer les thèmes particuliers. A cet effet, un mandat a été attribué au Bureau Natura. Les thèmes particuliers suivants ont été traités : ERE et zones densément bâties, ERE en zone agricole allant au-delà de voies de communication, élargissement de l'ERE en cas de biotopes de haute importance ou de présence d'écrevisses à pattes blanches, ERE et plans d'eau, ERE et zones d'estivage, ERE et cours d'eau enterrés, ERE et cours d'eau artificiels, ERE et très petits cours d'eau (largeur du lit jusqu'à 50 cm). Le planning a subi un peu de retard. L'année 2018 permettra de finaliser les documents pour les consultations officielles et la mise à l'enquête du plan spécial en fin d'année sur tout le territoire cantonal. Les conséquences pratiques pour l'agriculture commenceront probablement lors des semis d'automne 2019.
- Trois planifications agricoles ont été engagées en 2017 : projet Sédrac à Courgenay, projet ZAM à Glovelier et projet Agglo à Delémont. Ces démarches participatives devraient permettre à l'agriculture de mieux considérer les aspects agricoles dans des procédures d'aménagement du territoire particulièrement délicates du point de vue agricole, et souvent gourmandes en excellentes terres.



RP Dampheux. Chantier du chemin 14.



RP Rocourt. Chemin AF et liaison cyclable Chevenez-Rocourt.



RP Bonfol. Commission d'estimation en action.



Miécourt. Derniers travaux de l'AFS, chemin du Fâtre.



SEF III. Nouveau réservoir de La Vacherie de 2 x 750 m³ dans les hauts de Sonvilier pour l'alimentation du secteur Ouest du SEF.



St-Brais-Sceut. Nouveau réservoir à St-Brais.



Sceut-Dessous. Accès de ferme assaini.

3 Paiements directs

3.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu à la fin du mois de février. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies avec succès sur Internet par le site www.acorda.ch. Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

	Unité	1999	2003	2007	2011	2013	2014	2015	2016	2017
Exploitations agricoles										
Exploitations recensées	Nombre	1'144	1'089	1'066	1025	970	962	956	952	937
dont exploitations PER	Nombre	1097	1006	968	923	857	843	831	816	787
dont exploitations BIO	Nombre	47	83	98	102	113	119	125	136	150
Communautés d'exploitations	Nombre		45	52	52	47	45	43	43	39
SAU totale	ha	39'301	40'141	40'289	40'382	40'258	40'284	40'443	40'655	40'504
Production végétale										
Prairies (toutes catégories)	ha	17'580	19'058	19'606	20'003	19'832	19'874	19'790	19'844	19'721
Pâturages (sans communaux)	ha	8'290	9'220	9'555	9'738	9'628	9'585	9'657	9'618	9'606
Pâturages d'estivage	ha			5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	ha	4'400	3'690	2'651	2'859	3'229	3'376	3'468	3'574	3'454
Céréales fourragères	ha	4'330	3'900	3'788	2'870	2'644	2'501	2'196	2'475	2'418
Maïs-grain	ha	313	379	208	99	142	99	106	110	130
Maïs d'ensilage et maïs vert	ha	2'132	2'158	2'391	2'588	2'490	2'358	2'305	2'311	2'338
Oléagineux	ha	890	890	972	1'040	1'010	1'115	1'141	1'079	1'026
Pois protéagineux / Féverole / Méteil pois-orge	ha	105	198	168	110	176	220	373	448	504
Pommes de terre	ha	109	79	56	43	36	34	31	36	30
Betteraves sucrières	ha	334	291	339	337	352	364	336	338	452
Betteraves fourragères	ha	145	111	75	56	43	36	32	32	40
Tabac	ha	35	50	40	42	42	42	39	40	40
Surfaces à litière, haies, bosquets	ha	252	262	280	337	365	389	418	445	450
Production animale										
Bovins totaux	Nombre	55'715	57'261	58'745	57'809	58'903	59'828	59'388	59'095	58'941
Vaches	Nombre	20'215	21'439	22'770	22'618	23'385	23'431	23'218	23'247	23'273
Dès 2009, Vaches laitières (1999-2007 : dont le lait est commercialisé)	Nombre		15'588	15'610	15'500	16'129	16'195	16'049	15'960	15'758
Détenteurs de vaches allaitantes	Nombre		281	307	-	-	-	-	-	-
Autres vaches dont allaitantes	Nombre			6'282	7'118	7'256	7'236	7'169	7'287	7'515
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	Nombre	13'572	13'622	13'542	15'712	16'392	16'180	16'136	15'866	15'700
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	Nombre	9'540	8'741	8'517	19'479	19'136	20'216	20'035	19'982	19'969
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	Nombre	11'086	12'092	12'078	-	-	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	Nombre	1'302	1'367	1'467	-	-	-	-	-	-

3.2. Mesures favorisant la biodiversité

La mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme SPB. Pour répondre au niveau de qualité II, une SPB doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une SPB doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définis dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

3.2.1. Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

Le tableau suivant montre l'évolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau :

	2002	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
SPB qualité 1 (sans arbres), en % de la SAU	9.0	9.3	11.5	12.0	12.0	12.2	14.6	15.6	15.7	16.0
SPB qualité 1 (y.c. arbres*), en % de la SAU	10.5	10.8	13.0	13.6	13.6	13.8	16.3	17.3	17.5	17.8
SPB qualité 2, en % des SPB éligibles	7.1	10.1	29.2	33.8	36.6	42.3	35.3	35.8	36.9	38.3
SPB qualité 2 (sans arbres), en % de la SAU	0.7	1.0	3.4	4.1	4.6	5.4	5.3	5.6	5.9	6.1
SPB qualité 2 (y.c. arbres*), en % de la SAU	0.7	1.1	3.7	4.4	4.9	5.8	5.7	6.1	6.4	6.6
SPB en réseau (y.c. arbres*), en % des SPB	0.0	1.0	29.3	36.8	54.3	67.9	75.4	79.7	82.0	82.7
SPB en réseau (sans arbres), en % de la SAU	0.0	0.1	3.4	4.5	6.8	8.6	11.4	12.8	13.3	13.6
SPB en réseau (y.c. arbres*), en % de la SAU	0.0	0.1	3.8	5.0	7.4	9.4	12.3	13.8	14.4	14.7

* imputables à raison de 1 are par arbre.

Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont en augmentation. Pour l'année 2017, elles représentent 16% de la surface agricole utile (sans les arbres) et 17,8% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces (y.c. les arbres) répondant aux critères de qualité de niveau II suivent la même tendance et représentent 38.3% des SPB éligibles, soit 6,6% de la SAU.

Quant aux surfaces mises en réseau (y compris les arbres), leur progression est due à la bonne dynamique des réseaux écologiques qui recouvrent quasiment l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi 82.7% des SPB sont en réseau ce qui correspond à 14,7% de la SAU.

3.2.2. Réseaux écologiques

En 2017, les réseaux écologiques recouvraient plus de 98% de la surface agricole utile cantonale. Seules les communes de Châtillon et Rossemaison ainsi qu'un secteur situé sur la commune de Mervelier n'étaient dans aucun réseau.

Les réseaux de Soyhières et de Glovelier ont été reconduits pour la période 2017-2024. Plusieurs projets ont fusionné lors de leur reconduction. Ainsi, le réseau de Chevenez a été intégré dans le celui de Haute-Ajoie et le périmètre du Maira a été englobé dans le réseau Ajoie+. Quant à Rebeuvelier, qui n'avait plus de porteur de projet suite à la dissolution du syndicat d'améliorations foncières, il a fusionné avec Courrendlin-Vellerat.

Ce sont donc 23 projets qui étaient en activité.

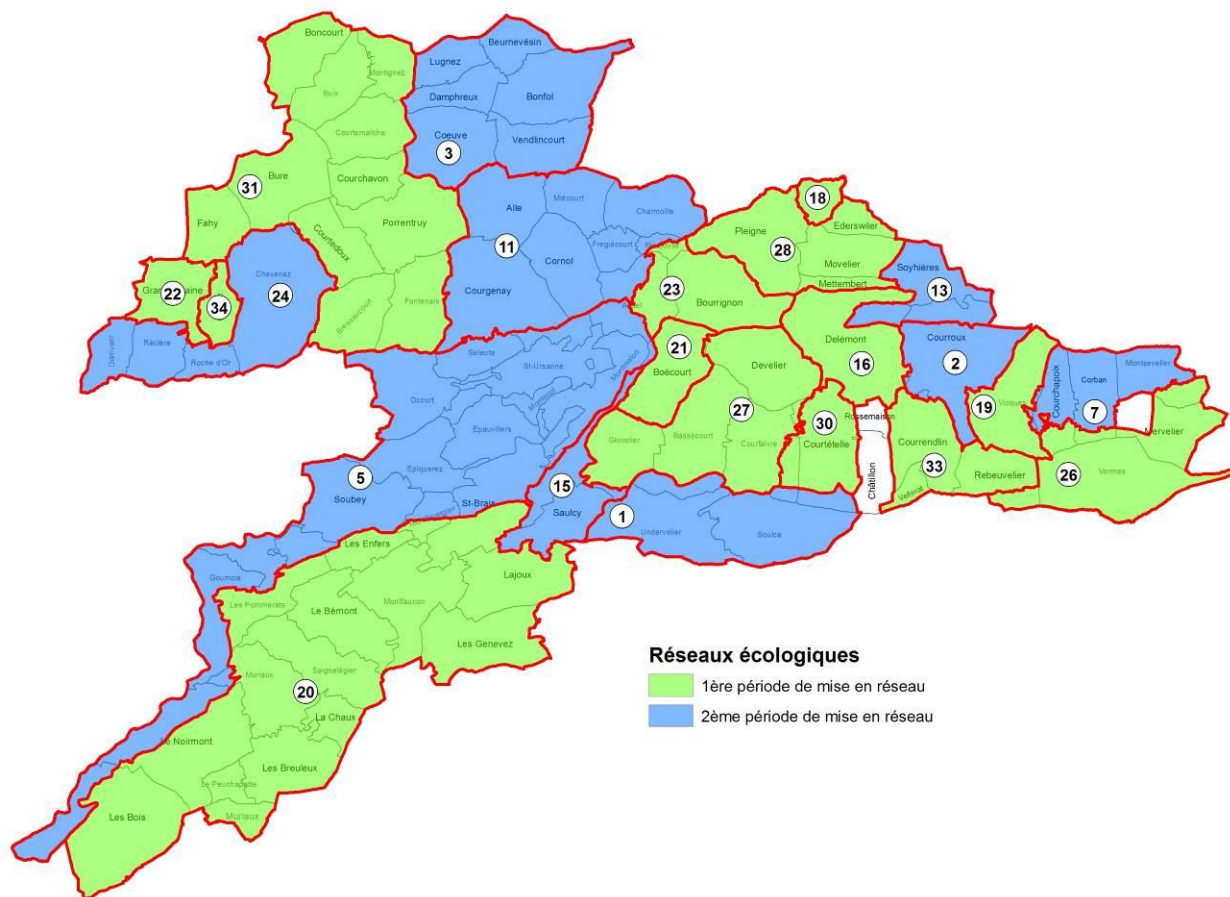
Le montant des contributions versées pour l'année 2017 s'élève à Fr. 4'502'395.- pour 811 exploitations, soit 10 de plus qu'en 2016, qui ont adhéré aux différents projets.

Pour 2018, d'autres fusions sont déjà planifiées: Bourrignon, le haut de Delémont et le Löwenburg joindront le réseau du Haut-Plateau. Haute-Sorne, Boécourt et le bas de Delémont formeront le réseau de la Vallée de la Sorne qui sera également étendu sur les communes de Rossemaison et Châtillon.

Liste des réseaux écologiques:

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soulce-Undervelier	2013-2018 (2 ^e période)	Fusion des réseaux de Soulce et Undervelier.	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau de Courroux	2012-2017 (2 ^e période)	Commune de Courroux. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	905 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2012-2017 (2 ^e période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt.	2'656 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2013-2018 (2 ^e période)	Entité paysagère "Clos du Doubs et Vallée du Doubs".	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
7	Réseau CCM	2015-2022 (2 ^e période)	Courchapoix, Corban, Montsevelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2016-2023 (2 ^e période)	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol et Courgenay et Alle	3'698 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
13	Réseau de Soyhières et environs	2017-2024 (2 ^e période)	Commune de Soyhières + Secteur du Vorbourg (Commune de Delémont).	596.5 ha	Association du Paradis des Lièvres
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2017-2024 (2 ^e période)	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie).	553 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de Delémont	2011-2017	Commune de Delémont.	680 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
18	Réseau du Löwenburg	2012-2017	Domaine du Löwenburg sur la commune de Pleigne.	146 ha	Fondation Christoph-Merian-Stiftung
19	Réseau de Vicques	2012-2017	Commune de Vicques.	618 ha	Association Birse-Scheulte
20	Réseau des Franches-Montagnes	2012-2017	Entité paysagère des Franches-Montagnes.	8'398 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
21	Réseau de Boécourt	2012-2017	Commune de Boécourt.	609 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
22	Réseau de Grandfontaine	2012-2017	Commune de Grandfontaine dans le cadre du remaniement parcellaire.	625 ha	Syndicat d'améliorations foncières
23	Réseau de Bourrignon	2012-2017	Commune de Bourrignon.	857 ha	Chambre jurassienne d'agriculture

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
24	Réseau de Haute-Ajoie	2012-2017	Commune de Haute-Ajoie.	2'111 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
26	Réseau de Vermes et environs	2013-2018	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), commune de Mervelier et environs.	1'190 ha	Association d'exploitants
27	Réseau de Haute-Sorne	2013-2018	Localités de Bassecourt, Courfaivre et Glovelier sur la commune de Haute-Sorne, commune de Develier.	1'870 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
28	Réseau du Haut-Plateau	2013-2018	Commune de Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert.	1'414 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
30	Réseau de Courtételle	2014-2021	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire.	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Réseau Ajoie+	2014-2021	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais.	4'582 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
33	Réseau de Courrendlin et environs	2015-2022	Communes de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier.	863 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
34	Réseau de Rocourt	2015-2022	Commune de Rocourt dans le cadre du remaniement parcellaire.	283 ha	Syndicat d'améliorations foncières



3.3. Mesures en faveur de la qualité du paysage

Après avoir développé le projet pilote des Franches-Montagnes de 2012 à 2013, le canton du Jura a pu mettre en œuvre 3 projets (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 2014-2017. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants de pouvoir adhérer à un projet et bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesure étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2017, ce sont 811 exploitations à l'année (5 de plus qu'en 2016) et 71 exploitations d'estivage (2 de plus qu'en 2016) qui ont adhéré aux différents projets.

La limite maximale par exploitation a été fixée à Fr. 152.- par ha de SAU, alors qu'elle était de 155.-/ha en 2016 et 160.-/ha en 2015. Ce sont Fr. 5'199'784.30 ont pu être versés pour les exploitations à l'année.

Pour les exploitations d'estivage, la limite n'a changé par rapport à l'année 2016 et a été fixée à maximum Fr. 91.- par pâquier normal, alors qu'elle s'élevait à 97.-/PN en 2015. Un montant de Fr. 1'025'151.70 a été versé pour ces exploitations.

Le montant total des contributions versées en 2017 en faveur de la qualité du paysage s'élève ainsi à Fr. 6'224'926.-.

4 Production animale

4.1. Dépenses 2017 en faveur de l'élevage

Bovins	Fr. 620'265.-
Chevaux	Fr. 308'434.-
Menu bétail	Fr. 42'634.-
TOTAL	Fr. 971'333.-

4.2. Marchés publics de bétail

Avec 4268 animaux écoulés (+ 5%), les marchés publics de bétail jurassiens ont à nouveau connu une bonne fréquentation en 2017. En moyenne, les animaux commercialisés ont obtenu une surenchère de 35 cts/kg de poids vif (PV), contre 34 cts en 2016, ce qui représente Fr. 180.- environ par bête et près de Fr. 770'000.- au total. C'est la catégorie des vaches qui est toujours la plus importante avec 49.8% des animaux. Elles ont été vendues à Fr. 3.75 par kg/PV (surenchère de 43 cts, contre 39 en 2016).

Vu le trop petit nombre d'animaux commercialisés sur la place de Delémont, il a été décidé de la supprimer à partir du 1^{er} janvier 2018. En 2017, cinq marchés ont dû être annulés à Delémont, faute d'inscriptions suffisantes. De plus, les marchés qui ont pu être organisés ne comptaient, la plupart du temps, que 20 à 30 bêtes, ce qui est insuffisant par rapport aux frais d'organisation.

Nombre de jours de marché	35
Têtes de bétail commercialisées	4268
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3825
Contributions	Fr. 583'945.-



La place de marché de Delémont a dû être supprimée faute d'inscriptions suffisantes. (Photo CJA)

Nombre de marchés publics de bétail bovin organisés et nombre de bêtes au bénéfice d'une contribution:

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de marchés	32	31	34	35	35	34	35	35	35	35
Nombre de têtes	3202	3911	3628	3719	3690	3864	3647	3710	3823	3825

4.3. Marchés de moutons

Les marchés de moutons ont été organisés sur la place de Glovelier à la suite des marchés bovins. Cinq marchés ont permis d'écouler 378 animaux, contre 410 en 2016.

Nombre de marchés de moutons organisés et nombre de bêtes commercialisées:

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de jours de marché	4	3	2	4	4	4	4	4	4	5
Nombre de têtes commercialisées	296	241	152	320	363	382	396	469	410	378



Les marchés de moutons ont lieu sur la place de Glovelier. (Photo ECR)

4.4. Organisation de concours

Comme chaque année, le Service de l'économie rurale a organisé les concours cantonaux de chevaux, les concours pour les moutons, les chèvres et les taureaux en étroite collaboration avec les organisations d'élevage et les communes.

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chevaux	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	54	51	50	53	49	54	43	52	49	54
Bovins	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	117	135	117	107	94	71	55	58	36	43
Ovins	Jours de concours	3	3	3½	3½	3½	3	3	3	3½	3½
	Nombre d'animaux ¹	740	655	694	640	582	634	565	587	610	630
Caprins	Jours de concours	3	3 ½	3	4	4	5	5	5	6	6
	Nombre d'animaux ¹	378	452	370	579	786	747	649	714	816	882

4.4.1. Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux ont eu lieu le 9 mars à Glovelier et Saignelégier ainsi que le 16 mars à Chevenez. Septante-six chevaux (37 élèves-étalons; 38 étalons FM adultes et 1 DS) ont été présentés lors de ces journées, soit 1 de moins qu'en 2016.

Lors de ces concours, les experts apprécient le modèle et les allures des étalons et élèves-étalons et attribuent des primes aux meilleurs. L'objectif est d'encourager la garde et l'élevage d'excellents sujets. De plus, ces concours ayant lieu au début de la saison de monte, ils permettent aux intéressés de comparer les étalons qui seront stationnés dans le Canton.

Des informations détaillées au sujet de l'élevage chevalin sont contenues dans le rapport 2017 "Elevage chevalin dans le canton du Jura". Ce rapport est disponible chez les secrétaires des syndicats et est téléchargeable sur www.jura.ch/ecr, rubrique "Production animale".



Le concours cantonal des étalons de Chevenez a eu lieu au centre équestre de Dehlia Oeuvery et Edwin Smits. (Photo Bernadette Odiet)

¹ - Chevaux (concours cantonaux) : étalons et élèves-étalons primés
 - Bovins (concours taureaux) : taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)
 - Ovins et caprins : animaux primés

4.4.2. Concours intercantonaux de taureaux

Les concours de taureaux ont à nouveau été organisés pour les éleveurs du Jura et du Jura bernois, au printemps à Tavannes et en automne à Saignelégier.

A Tavannes, le 7 mars 2017, vingt-cinq taureaux ont été présentés, dont huit en propriété d'éleveurs jurassiens. Mis à part un sujet, tous les taureaux ont été admis au herd-book.

Le Marché-Concours de taureaux de Saignelégier a eu lieu le 13 septembre 2017 à la Halle-Cantine. Au total, 75 sujets ont été présentés, dont 41 en propriété de jurassiens. Un seul sujet s'est vu refuser le droit au herd-book. Cette manifestation sert principalement de plateforme de vente mais elle joue, comme d'ailleurs toutes les manifestations regroupant des animaux, un rôle social important pour la région.



Le Marché-Concours de taureaux s'est déroulé le 13 septembre à Saignelégier. (Photo Bernadette Odiet)

4.4.3. Menu bétail

Les concours caprins ont été organisés au printemps (du 24 au 29 avril), sur 10 places différentes alors que les concours ovins ont eu lieu en automne (du 19 au 22 septembre) sur 6 places. Suite à ces appréciations, 882 caprins et 630 ovins ont été primés.



Les concours caprins ont eu lieu au printemps...



... et les concours ovins en automne. (Photos ECR)

5 *Droit foncier rural et viticulture*

5.1. Activités courantes

Le Service de l'économie rurale (ECR) fournit diverses prestations en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles.

En 2017, une cinquantaine d'expertises concernant le droit foncier rural ont été facturées ; elles ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et divers propriétaires.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation.

5.2. Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- des contrats de bail pour parcelles à durée réduite;
- des contrats de bail pour entreprises agricoles;
- des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles.

En 2017, une trentaine de dossiers ont fait l'objet d'émoluments.

5.3. Autres services

L'ECR renseigne régulièrement les propriétaires fonciers, les fermiers ou d'autres services de l'Etat sur les procédures à suivre et le droit en vigueur.

5.4. Etablissement de la statistique foncière

Suite à un changement de système d'exploitation, il ne nous est plus possible désormais d'obtenir les informations directement du Registre foncier pour établir la statistique des prix des immeubles agricoles. A l'avenir, la statistique foncière sera basée sur les décisions prises par la Commission foncière rurale, et non les ventes effectives, à l'image de ce que pratique le Canton de Vaud.

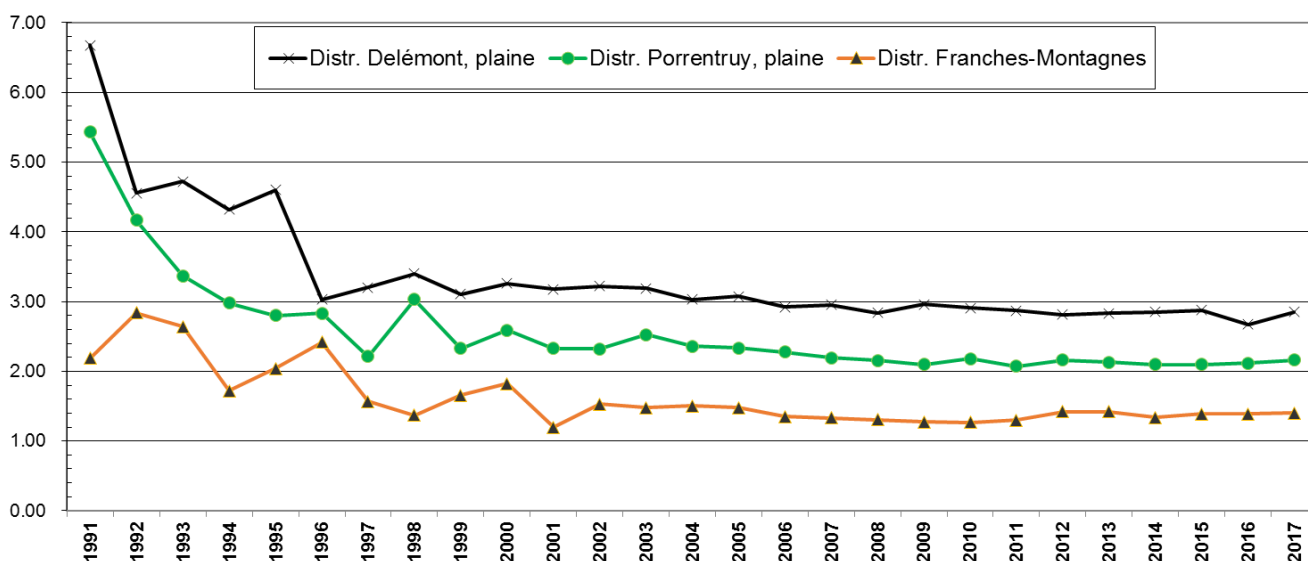
En conséquence, pour la statistique 2016, les données proviennent à la fois du Registre foncier et des décisions de la Commission foncière rurale.

Enfin, par souci de simplification, la nouvelle statistique sera désormais publiée annuellement en décembre. Sa validité prendra effet du 1er janvier au 31 décembre suivant. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale.

5.5. Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont pas autorisées par la commission foncière rurale lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait quand il dépasse de plus de 5% le prix payé en moyenne pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. C'est pourquoi une statistique foncière est tenue et mise à jour chaque année. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la loi sur le droit foncier rural. Il dépeint l'évolution du prix moyen au mètre-carré pour les zones de plaine de Delémont et Porrentruy et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991:

Prix de vente moyens des terrains agricoles dans les districts jurassiens (frs/m²)



Plus en détails, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale ces 3 dernières années, en fonction des zones :

Prix moyenne au m ²	2014	2015	2016	2017
Delémont				
Zone de plaine	2.85	2.88	2.67	2.85
Zone des collines	2.32	2.45	2.48	2.52
Zone de montagne	1.68	1.64	1.61	1.57
Porrentruy				
Zone de plaine	2.10	2.09	2.12	2.16
Zone de montagne et collines	1.26	1.29	1.25	1.29
Franches-Montagnes				
Zone de montagne	1.34	1.39	1.39	1.40

Source : Statistique foncière - Service de l'économie rurale

S'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement pour l'obtention du prix licite se situe à 2.57. Il était de 2.51 en 2016, 2.46 en 2015, 2.47 en 2014 et 2.31 en 2013.

5.6. Viticulture

Cadre légal

La viticulture jurassienne est régie par l'Ordonnance sur la viticulture et les appellations des vins. Les vins AOC Jura doivent respecter les caractéristiques suivantes :

Teneur minimale en sucre :	61.9 degrés Oechsles pour les blancs 69.7 degrés Oechsles pour les rouges
Rendement maximum :	1.0 kg/m ² pour les blancs 1.4 kg/m ² pour les rouges
Cépages :	Liste de cépages « dynamique », selon liste OIV et modification de l'encépagement jurassien au fil du temps.
Coupage :	Permis à hauteur de 10% au maximum. Le coupage des rosés avec du blanc est interdit.
Millésime :	90 % de raisins récoltés pour l'année mentionnée.
Vin de monocépage :	85 % au moins du vin est composé du cépage mentionné.
Vin d'assemblage :	Autorisé
Utilisation de la désignation :	- Inscription initiale obligatoire - Contrôles de parcelles réguliers - Contrôles organoleptique réguliers
Vins d'exportation :	Selon accord avec l'UE et l'OFAG, désignation du pays afin d'éviter toute confusion avec les vins du Jura français.

La directive cantonale sera validée en 2018.

Millésime 2017

Les vendanges 2017 ont atteint un volume de 42'000 kg contre 28'000 kg en 2016. Il s'agit d'une récolte pouvant qualitativement être qualifiée de bonne, en raison de volumes non excessifs et d'une météo relativement clémente.

Suite à un épisode de gel très important en avril détruisant entre 30 et 100 % des bourgeons (anéantissant les espoirs printaniers de récolte), la vigne a pu fort heureusement se « refaire », en développant des sarments latéraux fructifères. D'habitude, en cas d'épisode de gel, les sarments latéraux qui se développent sont très souvent non fertiles. 2017 restera donc une année inhabituelle du point de vue physiologique de la plante.

6 *Autres activités*

6.1. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- 3 groupes de travail en relation avec les planifications agricoles de l'Agglo, de la Sédrac et de la ZAM
- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (AgriJura)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission des crédits agricoles
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture biologique dans le Jura et le Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de coordination A16
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de travail "ASA2011"

- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Loi sur la gestion des eaux" (LGE bis)
- Groupe de travail "Néobiontes"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Planification directrice cantonale des décharges et carrières"
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Sol-Air-Eau"
- Groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau
- Groupe de travail temporaire "Lièvre brun"
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), présidence de cette conférence intercantonale

7 *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2017*

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
Comptabilité	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Marie-Christine Arn, secrétaire	032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund	032 420 74 15
	Solange Fleury-Mouttet	032 420 74 07
	Françoise Berberat, secrétaire	032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, secrétaire	032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier	032 420 74 13
	Marie-Christine Arn	032 420 74 06
	Franca Grasso, secrétaire	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, secrétaire	032 420 74 12
Production animale	Michaël Chenal, stagiaire	032 420 74 18
	Roger Biedermann	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, secrétaire	032 420 74 12

Le Service de l'économie rurale compte 15 collaborateurs(trices), un stagiaire et 11.95 emplois équivalent plein temps.